



Arnaque: faux bons de commandes pour une voiture d'occasion !!

Par **jonathan972**, le **15/04/2009** à **22:19**

Bonjour,

rien de très grave, mais j'ai affaire à un sacré petit filou !!!

j'ai acheté une voiture d'occasion il y a 5 mois à quelqu'un me disant vendre cette voiture pour son entreprise. (soit disant sa voiture de fonction...)
il avait promis de prendre quelques travaux sur la voiture à sa charge après la vente.
la voiture était bien entendu vendue avec une garantie de 3 mois.

mais par la suite ce vendeur ne s'est plus montré arrangeant du tout, et il s'est avéré que le bon de commande était faux. soit disant erreur de sa part, il me donne un autre papier, avec le tampon d'une autre entreprise qui, je l'ai vérifié, n'a rien à voir avec tout cela...

quelques problèmes sont apparus, mais vous aurez compris les difficultés de faire marcher la garantie !!

qui est il ? je n'en sais rien...

j'aurai du plus me méfier.

ce que je sais c'est que faire des faux bons de commande, c'est grave !!

que faire ? prendre contact avec un avocat et lui demander devant un juge le remboursement de la voiture ? des dédommagements ?

si vous avez des idées, ou si vous avez déjà été confrontés à une telle situation je suis preneur de vos conseils !!

merci beaucoup

Jonathan

Par **Tisuisse**, le **16/04/2009** à **07:39**

Bonjour,

Avez-vous fait établir votre nouvelle carte grise ? Ne s'agit-il pas là d'un trafic de voitures volées ?

Par **jonathan972**, le **16/04/2009** à **13:25**

bonjour,

j'ai eu ma carte grise sans problèmes, l'ancienne était au nom du vendeur.

ce n'est a priori pas un problème de voiture volée.

cordialement

Jordan

Par **Tisuisse**, le **16/04/2009** à **13:29**

Donc, le certificat de circulation (carte grise) étant fait au nom du nouveau propriétaire, donc à votre nom, où est le problème ?

Quand à la garantie, en dehors des vices cachés, un particulier n'a aucune garantie à accorder, le véhicule étant vendu en l'état. Je suppose que le contrôle technique a été fait dans les 6 mois qui précèdent la vente et que votre vendeur vous a remis copie du rapport de l'expert.

Par **jonathan972**, le **16/04/2009** à **13:45**

j'ai en effet acheté une voiture à un particulier...

mais il m'a assuré avant, et lors de la vente, et qu' il la vendait par le biais de l'entreprise, et donc qu'il y avait une garantie. il m'a remis un bon de commande avec un nom d'entreprise,

mais cette entreprise n'a rien à voir avec cette vente, il ne travaille d'ailleurs pas pour elle.

je m'en suis rendu compte, il s'est excusé et m'a promis un vrai bon de commande, et m'a donné un autre papier avec un nom d'entreprise et un numéro SIRET qui ne renvoi a aucune entreprise existante.

des problèmes sont apparus sur la voiture, mais évidemment aucune garantie...

il devait faire des travaux sur la voiture (pour environ 500 euros) mais il fait celui qui a oublié ses promesses.

en bref: pour vendre plus facilement la voiture il s'est dit: " je vais lui faire croire que mon entreprise lui fera une garantie, et je vais lui dire que je ferais des travaux dessus !!"